Mathurin THOMAS, propriétaire de l'habitation-sucrerie Thomas à l'Arcahaye (Saint-Domingue)

Jean-Paul Hervieu et Jacques d'Arjuzon nous ont alertés sur la mise en vente d'un important lot de documents (96, 101 à 106) à Lyon, le 26 janvier 2012, par

De Baecque & Associés -

Vente Autographes et Documents - Vieux Papiers, Documents et Décors maçonniques

Leur intérêt est tel que nous reprenons ci-après la majeure partie des textes annonçant ces pièces, avec longues citations, en les reclassant chronologiquement, et que nous avons fait des recherches complémentaires.

Les documents

Lot 96 : 35 lettres à son économe. Paris, 1785-1788 + 1791. 40 pp.

Lot 101 Manuscrit (brouillon) de Mathurin Thomas, instructions au gérant de son habitation. 6 pp. Vers 1790 : « 1° d'avoir le plus grand soin du mobilier en général, pour cet effet de planter [...] des patates pour avoir beaucoup de vivres, de donner les dimanches, deux heures aux nègres, de les traiter et médicamenter en bon père de famille, de ne les jamais surcharger de travail, ny de veillée, ce qui est très facile à faire, en ayant le soin de sarcler, et planter à propos, de ne jamais se laisser empoisonner, et de conserver les nègres nouveaux nouvellement achetés au moyen desquels il se trouvera sufisament de forces [...]. 3° de ne jamais rouler les cannes avant leur maturité, de fumer les terres maigres ou de les renouveler en y plantant des patates, jamais ne les laisser en second rejetton et toujours bien sarcler [...] »

Lot 105 : Copie du testament de Mathurin Thomas (10 pp.). Liquidation de la communauté et de la succession (42 pp.) : intéressant document sur l'évaluation de tous ses biens.

Lot 103 : 5 lettres adressées à l'économe de Mathurin Thomas, à Saint-Domingue. « A la montagne », « aux Rozes » et Paris, 1789-an 3 : Expédition et chargement de sacs de café, décès et succession de Thomas, affaires des colonies, nouvelles des colons exilés. « Les affaires des malheureux colons prennent une bonne tournure, et je puis vous assurer que l'opinion publique a bien changé à leur égard. Polverel et Sonthonax sont aux prises avec les commissaires colons, la discussion contradictoire a lieu tous les jours devant une commission que la Convention a nommée à cet effet parmi ses membres ; on en est aujourd'huy à la 30e séance qui s'impriment tous les jours et se distribuent de même. De cette discussion va sortir enfin la vérité qu'on avait toujours couverte d'un voile impénétrable, et il est certain que la justice nationale vengera les colons en punissant les dévastateurs de leurs pays [...] ».

lot 104 : 9 lettres de LARAC, dernier gérant de l'habitation Thomas. L'Arcahaye et Port-au-Prince, 1792 -1793. 57 pp. : Extraordinaire témoignage sur les **débuts de la révolte des esclaves à Saint-Domingue** (4 lettres font de 8 à 13 pp. chacune), les exactions des insurgés, la panique des colons. Nous ne pouvons citer que quelques extraits. « Vous ne devez pas ignorer que les gens de couleur ont fait soulever tous les ateliers, en leur promettant quatre jours de pillage et d'assassiner tous les blancs qui ne pourront fuir à leur fureur [...]. Actuellement ils sont les

maîtres de nos quartiers, les volent, sont portés au plus haut point tant de la part des mulâtres que des nègres, Saint Marc retire le fruit de tous ces pillages, Léogane une bonne partie. Des navires américains viennent sur la côte, enlèvent tout, sucre et café, à des vils prix ; le Port au Prince environ 80 barriques sucre par corsaire. Voilà en peu de mots l'horreur de notre position. Quoique les nègres ne veulent plus entendre parler des blancs quelqu'espèces qu'ils soient, j'espère qu'ils reviendront avant peu, cette vie commence à leur être désagréable [...] ». Il n'est plus maître chez lui et témoigne de toute la difficulté qu'il a à essayer de remettre de l'ordre et continuer les affaires, d'envoyer des denrées sur Nantes ou Bordeaux. « Je ne prévois pas que nous puissions de longtemps retourner sur les habitations. Les Nègres ne veulent point voir l'ombre d'un Blanc, ny en entendre parler. Les gens de couleur même n'osent pas trop élever la voix. Nous sommes volés de toutes parts. Les sucreries sont chaque jour défoncées, on enlève le sucre à cabrouet. J'avois une étuve pleine de 1100 formes et quinze barriques rabatu prêtes à mettre à bord. Cela a disparu avant que Fabre fut sur l'habitation. On continue toujours à voler et il n'y a pas moyen de l'empêcher. Le chef des mulatres l'autorise. Dans le moment que je vous écris, j'ai 33 barriques à bord dont vingt pour M de SAINT-SAUVEUR. Ils ont brûlé toutes les barriques que j'avois de faites [...]. Il n'y a pas moyen de faire travailler les Nègres sans les bien payer. Et leur donner tout ce qu'ils demandent. Nous avons fort peu de bons sujets sur l'habitation. Le nommé Daba, ce quoquin de Daba la bouleverse ; son fils Jean-Charles le seconde [...] ». Il raconte très en détail la manière dont il est revenu sans escorte sur l'habitation pour y remettre de l'ordre, le spectacle d'anarchie qui s'est offert à lui, la négociation avec les insurgés, la soumission de certains et les invectives des autres, le danger permanent. « A midy quatre vingt nègres, négresses, négrittes et négrillons se sont rendus à la grande caze, Daba, Apollon, Boullion à la tête des Nègres, Marie-Rose, Louison, Denne, Chison la Borgne, à la tête des négresses, rangés sur deux lignes. Je suis sorty seul, mon épée à la main; il faut vous observer, grands comme petits de deux sexes avoient soit des serpes ou des machettes, quelques lances ou hallebardes. Comme j'ai paru, il s'est fait grand silence. J'ai demandé que voulez vous plusieurs fois, ils ont toujours gardé le silence. J'ai dit au nommé Boullion d'avancer et de porter la parolle paraissant être le chef. Au lieu d'avancer et de parler, il a passé en arrière des autres ; j'ai dit de même à Apollon qui a fait de même ; je me suis alors adressé à Daba, il m'a répondu je suis bien où je suis, vous pouvez me parler de là... Je lui ai dit alors parle, demande ce que tu veux. Le silence qui avait si bien été gardé jusqu'à ce moment, a été rompu par Marie-Rose, qui a dit faut lui couper la tête. Louison il faut l'amarrer comme un crabe, d'autres il faut le tailler et tous d'une commune voye ont dit de même, alors Daba a dit paix... Les ayant tenus à dix pas de moy... Il faut que nous vous amenons et de suite au Bouras, MM. Lapointe et Leroux vous demandent. Je leur ay dit je n'ay que faire de Lapointe ny de Leroux, si vous avez ordre de m'assassiner vous pouvez le faire... On a encore crié couper tête, li maré li, comme crabe. Je leur ai répondu, quand à m'amarrer, je vous le défends, quand à me couper la tête vous le pouvez [...] ». Dans une dernière lettre de 12 pages, il raconte en détail les six jours de la prise de Port-au-Prince par BOREL et les forces royalistes, à laquelle il participa, et le massacre qui s'en est

lot 106 : Ensemble d'une quarantaine de documents divers de la même provenance, principalement fin XVIIIe-début XIXe (qq. pièces XVIIe) : Ayant fui Saint-Domingue pour Bordeaux au début de l'insurrection, l'économe de Thomas se fixe en Charente Maritime, à Coux, et y exerce une activité de négoce. Lettres, registre de

correspondance (74 pp. in-folio, an 8 - an 11), démarche pour récupérer l'héritage de son oncle Mathurin Thomas, etc.

Lot 102 : Manuscrit de 4 pp., signé par l'économe de Mathurin Thomas. Bordeaux, an 2 : « Compte de vente et net produit de 19 barriques sucre terré St Domingue reçues d'envoi de Corvaizier Benoît & Comp. de Philadelphie par le navire la Pensylvania capitaine Harding pour le compte du citoyen Moulinier habitant de Saint-Domingue [...] ».

La famille THOMAS

Il s'agit probablement de Mathurin THOMAS, parti comme passager de Nantes pour le Cap, le 14/03/1752, à l'âge de 15 ans.

Dans l'index de Moreau de Saint Méry: THOMAS (Mathurin). Habitant de l'Arcahaye, curateur aux successions vacantes, fils de François-Joseph Thomas, procureur au Parlement de Bordeaux. Il épousa au Port-au-Prince le 12 octobre 1739 Madeleine Robion, veuve de Guillaume-Alexandre Dougé.

On trouve bien ce mariage, collationné et très mal écrit, dans le registre du Port au Prince mais le patronyme de Mathurin a été lu et transcrit Mornay et corrigé en marge Thomas (dont on retrouve la signature collationnée à la fin de l'acte). Il est natif de la paroisse Saint Projet de Bordeaux, fils de maître François Joseph, procureur au parlement de Bordeaux, et Madeleine Lefèvre. Il épouse Madeleine Robiou (et non Robion, correction en marge) veuve de Guillaume Alexandre Doujet (sic, pour DOUGÉ, corrigé en marge), native de la paroisse Sainte Rose de Léogane, fille de maître François ROBIOU de MAREUIL, ancien greffier du conseil supérieur de Léogane et habitant du Trou Bordet, et de Marie Thérèse Soujet (sic, pour FOUGEU) ¹. Ce sont sans doute les parents du jeune homme de 15 ans en 1752 (en fait plus jeune ?) devenu habitant propriétaire.

Enfin dans l'état de l'indemnité de 1830 (liquidée en 1829), à l'Arcahaye, habitation sucrerie Thomas au quartier du Boucassin et deux hattes qui en dépendent; anciens propriétaires THOMAS Marie Madeleine Victoire veuve SAINT SAUVEUR, propriétaire pour ¾, et Mathurin, pour ¼. Les ayants droit sont très nombreux, mais pas enfants de l'une ni de l'autre :

- ayants droit de Marie Madeleine (ensemble pour 118 266, 24) :
 - Raymond de Sèze, comte et pair de France, et Jean Louis de Belletreux, se présentant comme ses légataires universels
 - 4 filles Marliany se présentant comme seules héritières ;
- ayants droit de Mathurin (ensemble pour 39 422, 08) :
 - Charles Mathurin Thomas de Perindorge et 3 frère et sœurs Thomas, Jeanne Angélique Claire, Jeanne Elisa et Jacques Léonard, héritiers à divers titres pour 1/3
 - 11 de Gorse, Darquier, Moulinier, Broussard, héritiers pour 2/12^e de leur oncle et grand-oncle.

Lequel de ces nombreux héritiers gardait donc, deux siècles après, les papiers ici vendus ?

Avec les éléments ci-dessus et une recherche dans les arbres mis sur Geneanet, nous retrouvons le couple d'origine : François Joseph THOMAS, procureur en la cour de Bordeaux, fils de Gabriel et Jeanne GACHET et marié avec

¹ Sur les ROBIOU, ROBIOU de MAREUIL, voir la note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 27 p. 178-181 (avec complément par B. et Ph. Rossignol, CGHIA 30, p. 266-77)

Madeleine LEBBE de LASSÈRE (et non Lefèvre!). mais son fils Mathurin est inconnu de ces généalogistes; en revanche sa fille Marguerite a épousé le 06/07/1741 à Sainte Eulalie de Bordeaux François Charles MOULINIER, d'où les neveux Moulinier et Broussard énumérés dans l'indemnité, en particulier Julie Moulinier veuve Fauconnier, la plus souvent représentée dans ces arbres, décédée en 1830 (l'année de l'indemnité), avec postérité.

Parmi les héritiers de la « dame Saint Sauveur », une des filles MARIANI (et non Marliany), Henriette Nicole Thérèse, s'était mariée à Philadelphie le 08/09/1809 avec Arnold René Marie VIGNIER de LA SALINE, né le 17/12/1771 à L'Arcahaye, d'où postérité aux Etats-Unis et à Cuba : voir « Une descendance VIGNIER de l'Île d'Oléron au-delà des mers », de *Jean-Paul Marchal*, GHC 158-159, avril-mai 2003, p. 3838-41.

Un gros dossier colonies E 378bis : « Paul Thomas de Périndorge, 1787-an 12 », contient en fait des pièces sur deux personnes différentes, Paul Thomas, de Saint Domingue, et Charles Borromée Mathurin Thomas de Périndorge, envoyé à l'île Bourbon :

- Paul THOMAS, père de 4 enfants (en l'an XI, 1803), créole marié vers 1790 à une créole dont les biens à Saint Domingue ont été dévastés ; était notaire à Jérémie (d'après la liste des notaires de Saint Domingue les prénoms du notaire Thomas étaient Marie François Joseph, à la Petite Rivière de l'Artibonite en 1777-81 et à Jérémie en 1787-88) qu'il a quitté en 1793 pour les Etats-Unis où il a été employé à l'ambassade, puis nommé contrôleur de la marine à Saint Pierre et Miguelon, en l'an 2 vice-consul pour l'état du Maryland, en l'an 5 commissaire du gouvernement pour l'échange de prisonniers à Halifax; naufrage et perte de tous ses biens; passé au Cap, nommé en l'an 7 par l'agent Roume chef de rédaction de l'agence de Saint Domingue : de là, « fuyant la fureur du commandant Christophe », retiré dans la partie espagnole de Saint Domingue puis à Porto Rico, à La Havane et enfin débarqué à Brest le 26 thermidor an 10 (14/08/1802). Etat de la famille en l'an XI (1803): Paul François Charles THOMAS, 41 ans; Marie Catherine BARON de MONGLAS son épouse, créole blanche, 30 ans ; leurs enfants Pierre Chéri, créole, 11 ans ; Marie Thérèse Mélanie, née à New York, 8 ans ; Marie Louise, idem, 5 ans; Pierre Victor, idem, 1 an et 8 mois.
- Charles Borromée Mathurin THOMAS de PÉRINDORGE, avocat au parlement de Bordeaux (père professeur de droit à Bordeaux; nombreux frères et sœurs) puis de Paris, nommé à Bourbon en 1786; marié avec un enfant (qui mourra pendant le voyage); mariage d'inclination, son épouse, dlle de SAULLE, sans dot, « quoique d'une bonne famille de Bourgogne », « fille d'un militaire retiré du service avec la pension pour tout bien », d'après une lettre de recommandation à Paris de RAYMOND de SAINT SAUVEUR, intendant du Roussillon, son cousin germain, « du côté de Mme de St Sauveur ».

Voilà donc des pièces supplémentaires du puzzle mais nous renonçons à le reconstituer : il y a trop de pièces manquantes... et nous n'avons pas eu connaissance de la copie du testament et liquidation de succession de Mathurin Thomas qui font partie du lot vendu.

Lire un autre article Page d'accueil